

(N° 261.)

SÉNAT DE BELGIQUE

RÉUNION DU 16 AOUT 1921

Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi relatif à des
aliénations d'immeubles domaniaux.

*(Voir les nos 506, 524 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,
séances des 2 et 5 août 1921.)*

Présents : MM. DE SADELEER, président; DE BAST, DELANNOY,
LEPREUX, LIEBAERT et le baron DE MÉVIUS, rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui vous est soumis et a été adopté à la Chambre à l'unanimité des membres présents moins une voix, a paru à votre Commission ne pas prêter à discussion et se justifiant pleinement dans chaque cas par les raisons indiquées dans l'Exposé des motifs du Gouvernement.

Elle a donc l'honneur de vous en proposer l'adoption à l'unanimité.

Le Rapporteur,
Baron DE MÉVIUS.

Le Président,
L. DE SADELEER.